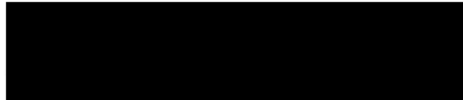




Montréal, le 3 août 2017



Objet : Demande d'accès à l'information
N/D : 6122.05.595



La présente fait suite à votre demande d'accès à l'information datée du 28 juin et reçue à nos bureaux le 4 juillet 2017.

En réponse au premier point de votre demande, vous trouverez ci-joint en annexe un tableau avec les salaires en 2016-2017 pour les postes de vice-président corporatif finances et administration, vice-président corporatif immobilier et secrétaire générale, vice-présidente direction juridique. Quant au poste de directeur corporatif stratégie, innovation et intelligence, cette information ne vous est pas communiquée puisque visée par les articles 22, 57 et 59 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (la «Loi»). Ces salaires sont établis par enquête de marché.

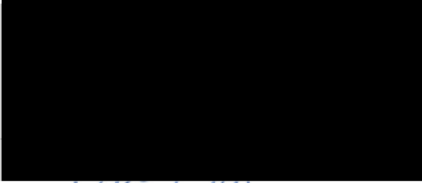
Pour ce qui est du programme de rémunération variable, les cadres dirigeants de Loto-Québec ont un boni cible de 20%.

Par ailleurs, les cadres dirigeants participent au régime de retraite des cadres du secteur public (RRPE) et ont également droit à un régime de retraite supplémentaire prévoyant une prestation mensuelle additionnelle qui, lorsque combinée à la rente du RRPE, égale 2% (et 2,5% pour les membres du comité de direction).

Finalement, l'employeur contribue un montant de mille dollars par année au compte de gestion de santé de ses cadres dirigeants.

Vous pouvez en appeler de cette décision à la Commission d'accès à l'information. À cet égard, veuillez trouver ci-jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Daniel Collette, avocat
Directeur du Secrétariat corporatif
Responsable adjoint de la Loi sur l'accès à l'information
Loto-Québec et ses filiales

DC/ef

Annexe

Poste	Salaire 2016-2017
Vice-président corporatif finances et administration	234 180 \$
Vice-président corporatif immobilier	189 279 \$
Secrétaire générale, vice-présidente affaires juridiques ¹	253 749 \$

1-La Secrétaire générale et vice-présidente aux affaires juridiques a assuré l'intérim du poste de présidente et chef de la direction à compter du 9 août 2016 et a reçu à ce titre une rémunération équivalente à 10% de son salaire.